

Rapport financier

2025

L'ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS DE LORRAINE BÉNÉFICIE DU SOUTIEN FINANCIER DE

Ordre des Experts-Comptables Grand Est
Membre inscrit sur la liste Nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de l'Est

Sébastien BURGEVIN
Aurélié CHOMA
Dominique PETTE

Experts-comptables et
Commissaires aux Comptes associés

b2a audit et conseil

expertise comptable - commissariat aux comptes – audit et conseil

**Association Ecole des Parents
et des Educateurs de Lorraine**

1 rue du Coëtlosquet
57000 METZ

////////////////////////////////////

rapports
du commissaire aux comptes
au 31 décembre 2025

Sommaire

- **rapport sur les comptes annuels**
 - bilan
 - compte de résultat
 - annexes

- **rapport spécial sur les conventions réglementées**

ECOLE DES PARENTS ET
DES EDUCATEURS

Exercice clos le
31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ecole des parents et des éducateurs de Lorraine, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la

**ECOLE DES PARENTS ET
DES EDUCATEURS**

**Exercice clos le
31 décembre 2025**

présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS

Exercice clos le
31 décembre 2025

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

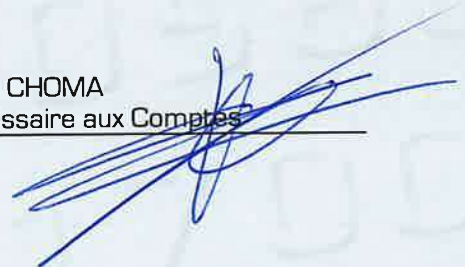
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montigny-lès-Metz, le 16 avril 2026

La société de Commissariat aux Comptes
SARL b2a audit et conseil :

Auréliе CHOMA
Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 01/01/2025 au 31/12/2025		Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N / N-1		
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Autres Immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage	289 403	267 726	21 677	19 937	1 741	8,73	
Immobilisations corporelles en cours							
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
<i>biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et créances rattachées							
Autres titres immobilisés	59 003		59 003	57 251	1 752	3,06	
Prêts							
Autres	2 000		2 000	2 000	-	-	
Total I	350 406	267 726	82 680	79 188	3 493	4,41	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	135 626	1 262	134 365	188 576	- 54 211	- 28,75
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	141 730		141 730	92 582	49 147	53,09
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	593 986		593 986	572 251	21 736	3,80
Charges constatées d'avance (2)	7 639		7 639	2 150	5 489	255,28	
Total II	878 981	1 262	877 720	855 559	22 161	2,59	
Comptes de régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 229 388	268 988	960 400	934 747		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	725 961	658 974	66 988	10,17
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	57 819	66 988	- 9 169	- 13,69
	Situation nette (sous total)	783 780	725 961	57 819	7,96
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	2 857	6 772	- 3 915	- 57,81
	Provisions réglementées				
	Total I	786 637	732 734	53 904	7,36
FONDS DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	-	-	-	-
	Total II	-	-	-	-
PROVISIONS	Provisions pour risques	59 976	81 543	- 21 567	- 26,45
	Provisions pour charges				
	Total III	59 976	81 543	- 21 567	- 26,45
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 235	33 308	- 3 073	- 9,22
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	68 817	72 112	- 3 294	- 4,57
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 945	- 1 945	-100,00
	Autres dettes	5 621	5 639	- 18	- 0,32
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	9 113	7 467	1 646	22,05
	Total IV	113 787	120 470	- 6 683	- 5,95
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	960 400	934 747	25 653	2,74

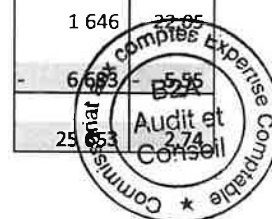
(1) dont à plus d'un an

dont à moins d'un an

104 674

111 059

(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

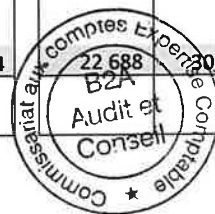


COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	895 744	800 351	95 393	11,92
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	478 736	508 522	- 29 786	- 5,86
Versements des fondateurs ou consommations de la				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et	21 666	12 238	9 429	77,04
Utilisations des fonds dédiés	-	3 371	- 3 371	- 100,00
Autres produits	1 165		1 165	100,00
Total I	1 397 312	1 324 482	72 830	5,50
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	463 302	425 044	38 258	9,00
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	52 920	40 159	12 760	31,77
Salaires et traitements	565 580	537 877	27 703	5,15
Charges sociales	251 629	229 679	21 950	9,56
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 313	14 371	- 3 057	- 21,28
Dotations aux provisions		2 187	- 2 187	- 100,00
Reports en fonds dédiés	-	-	-	-
Autres charges	92			
Total II	1 344 836	1 249 317	95 518	7,65
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	52 476	75 164	22 688	30,19

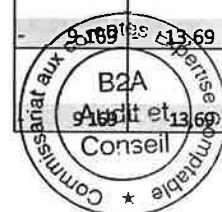
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

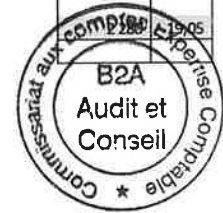
	Exercice N		Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	11 760	8 987	2 773	30,86
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	11 760	8 987	2 773	30,86
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	11 760	8 987	2 773	30,86
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	64 236	84 151	- 19 915	- 23,67
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	63	- 63	- 100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	5 310	- 5 310	- 100,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	-	5 373	- 5 373	- 100,00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	5 145	- 5 145	- 100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	-	5 145	- 5 145	- 100,00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	-	228	- 228	- 100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	6 417	17 392	- 10 975	- 63,10
Total des produits (I+III+V)	1 409 071	1 338 842	70 230	5,25
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 351 253	1 271 854	79 399	6,24
5. EXCEDENT OU DEFICIT	57 819	66 988	- 9 169	- 13,69
- Engagement à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	57 819	66 988		



EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N 31/12/2024
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	14 250	11 970
TOTAL	14 250	11 970
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	14 250	11 970
TOTAL	14 250	11 970

Ecart N / N-1	
Euros	%
2 280	19,05
2 280	19,05
2 280	19,05



ANNEXES

SOMMAIRE

La description de l'objet social, des activités ou missions sociales	page 6
Faits caractéristiques de l'exercice	page 6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	page 6

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	page 7
------------------------------------	--------

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	page 8
Etat des amortissements	page 8
Tableau de variation des fonds propres	page 9
Tableau de variation des fonds dédiés	page 10
Etat des provisions	page 11
Etat des échéances des créances et des dettes	page 11
Evaluation des immobilisations corporelles	page 11
Evaluation des amortissements	page 12
Evaluation des créances et des dettes	page 12
Dépréciation des créances	page 12
Produit à recevoir	page 12
Charges à payer	page 12
Charges et produits constatés d'avance	page 12

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants	page 13
Ventilation de l'effectif moyen	page 13

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	
--	--

NA = Non Applicable NS= Non significative



⇒ **Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de **954 848 €** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de **1 397 312 €** et dégageant un excédent de **57 819 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

⇒ **LA DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES**

Informations extraites des statuts de l'EPE de Lorraine :

Objet :

Dans une perspective d'éducation permanente et populaire, en dehors de toute orientation politique ou confessionnelle, l'EPE de Lorraine se donne pour objectifs de :

- Contribuer à rendre acteurs de leur vie les parents et les jeunes, en renforçant leurs ressources propres et leurs compétences personnelles.
- Agir en prévention des difficultés relationnelles et familiales.
- Accompagner le développement de l'enfant et de l'adolescent.
- Promouvoir et défendre les droits fondamentaux, lutter contre les discriminations et développer l'esprit de citoyenneté.
- Contribuer au développement des compétences des acteurs de l'éducation et des métiers de l'Humain.

Moyens d'action :

A cet effet, l'EPE de Lorraine organise des permanences d'accueil et d'information, des consultations individuelles et familiales, des prestations de médiation familiale, des services d'écoute et de soutien à distance (*téléphonie sociale, visioconférence, etc.*) et en présentiel.

Elle propose par ailleurs des animations de groupes, des prestations de formation ou d'accompagnement, des actions de communication (conférences, interventions dans la presse et les médias) et met à disposition de ses bénéficiaires des ressources pédagogiques de toute nature.

L'EPE de Lorraine contribue par ailleurs à mettre en relation les parents et les professionnels de l'éducation et du secteur sanitaire et social.

⇒ **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Néant

⇒ **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant



REGLES ET METHODES COMPTABLES**⇒ Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect de principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06.

À compter de l'exercice 2025, l'Association applique les dispositions du règlement ANC n°2022-06 modifiant le règlement ANC n°2018-06 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans ce cadre, des adaptations de présentation du compte de résultat ont été opérées afin de se conformer à la nouvelle nomenclature comptable.

Ainsi :

- Les transferts de charges relatifs aux remboursements de charges de personnel, antérieurement comptabilisés au compte 79120000 « Transferts de charges », sont désormais enregistrés au compte 64900000 « Remboursements de charges de personnel » pour un montant de 50 441,09€.
- La quote-part de subventions d'investissement virée au résultat, antérieurement comptabilisée au compte 77700000 « Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat », est désormais enregistrée au compte 74700000 « Quote-part des subventions d'investissement » pour un montant de 3915,01 €.

Ces reclassements constituent des modifications de présentation sans incidence sur le résultat de l'exercice ni sur les capitaux propres de l'Association. Les données comparatives ont été retraitées selon la même méthode afin d'assurer la comparabilité des exercices.



COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN⇒ **Etat des immobilisations**

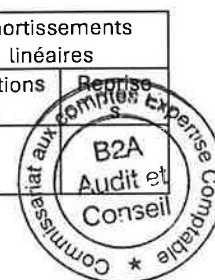
	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales, agencements aménagement divers	101 397		
Matériel de bureau et Informatique, mobilier	174 953		13 054
TOTAL	276 350		13 054
Autres titres immobilisés	57 251		1 752
Prêts, autres immobilisations financières	2 000		
TOTAL	59 251		1 752
TOTAL GENERAL	335 601		14 806

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à poste	Cessions		
Installations générales, agencements aménagement divers			101 397	101 397
Matériel de bureau et Informatique, mobilier			188 007	188 007
TOTAL			289 404	289 404
Autres titres immobilisés			59 003	59 003
Prêts, autres immobilisations financières			2 000	2 000
TOTAL			61 003	61 003
TOTAL GENERAL			350 407	350 407

⇒ **Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, mobilier	156 456	10 069		166 525
Installations générales, agencements aménagement divers	99 957	1 244		101 201
TOTAL	256 413	11 313		267 726
TOTAL GENERAL	256 413	11 313		267 726

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements Linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements linéaires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 069				



Installations générales, agencements aménagement divers	1244				
TOTAL	11 313				
TOTAL GENERAL	11 313				



⇒ **Tableau des variations des fonds propres**

ANC 2018-06 : Art. 431-5

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres					
Fonds propres sans droit de reprise	658 974	66 988			725 962
Excédent ou déficit de l'exercice	66 988	-66 988	57 819		57 819
Situation nette	725 962	0	57 819		783 781
Subventions d'investissements	6 772			3 915	2857
TOTAL	732 734	0	57 819		786 638

⇨ **Tableau des variations des fonds dédiés**
 ANC 2018 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	0		0				
TOTAL	0		0				

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices



⇒ **Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	81 543		21 567		59 976
TOTAL	81 543		21 567		59 976
Provisions pour dépréciations	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 361		100		1 261
TOTAL	1 361		100		1 261
TOTAL GENERAL	82 904		21 667		61 237
Dont dotations et reprises d'exploitation			21 667		

⇒ **Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 000		2 000
Clients douteux ou litigieux	1 261	1 261	
Autres créances clients	134 365	134 365	
Divers état et autres collectivités publiques	135 091	135 091	
Fournisseurs débiteurs	5 552	5 552	
Charges constatées d'avance	7 639	7 639	
TOTAL	285 908	283 908	2 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	30 235	30 235		
Personnel et comptes rattachés	16 434	16 434		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	46 897	46 897		
Impôts sur les bénéfices	0	0		
Impôts sur les bénéfices	5 486	5 486		
Autres impôts taxes et assimilés	0	0		
Dettes sur immo et comptes rattachés	5 621	5 621		
Autres dettes	9 113	9 113		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	113 786	113 786		

⇒ **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



⇒ **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	6 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

⇒ **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

⇒ **Dépréciation des créances**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

⇒ **Produits à recevoir**

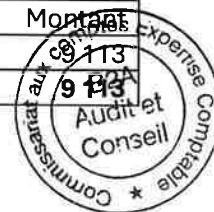
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	36 008
Autres créances	129 199
Disponibilités	3 500
TOTAL	168 707

⇒ **Charges à payer**

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 285
Dettes fiscales et sociales	23 719
TOTAL	45 004

⇒ **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 639
TOTAL	7 639
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	
TOTAL	



COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT**⇒ Rémunération des dirigeants**

Le total des rémunérations des 3 salaires les plus élevés est de 165 467 €

⇒ Effectif moyen

L'effectif moyen est de 14 ETP

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**⇒ Engagement en matière de pensions et retraites**

Le montant des indemnités de fin de carrière charges comprises a été estimé au 31/12/2025 à **59 976 €**. Le montant externalisé auprès d'AXA s'élevait à **41 265 €** et a été utilisé en totalité en 2025, le montant externalisé auprès d'AXA au 31/12/2025 s'élève à **0 €**. Une reprise de provision a été comptabilisée sur l'exercice à hauteur de **21 567 €** soit une provision globale au bilan de **59 976 €**.

⇒ Informations complémentaires liées aux charges locatives

Historiquement située au sein de la Maison des Associations, l'Ecole des parents et des éducateurs de Lorraine a bénéficié d'une mise à disposition des locaux qu'elle occupe en contrepartie du versement de charges locatives à l'association « Cogestion Jeunesse Famille (Co.J.Fa), gestionnaire pour le compte de la ville de Metz.

La surface de ces locaux représente **284,87 m²**. Ces charges locatives, versées mensuellement à l'association gestionnaire, comprenaient notamment l'eau, l'électricité, le chauffage collectif, l'assurance, la gestion du bâtiment, la réparation et l'entretien des parties communes.

A compter du 6 juillet 2022, la ville de Metz, propriétaire des lieux, a repris la gestion directe du bâtiment et une convention de mise à disposition (6 mois renouvelables) **à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2023**.

Depuis 2024, un avenant à la convention de mise à disposition des locaux et équipements a été conclu avec une contribution pour les charges de fluides (électricité, gaz, eau), cette participation s'élève à 7121,75 €.

D'autre part, l'EPE continue de verser une contribution à l'association Co.J.Fa dans le cadre des missions qu'elle a conservées (ménage, gestion des déchets, abonnement internet, des lignes téléphoniques, etc.).

⇒ Les Contributions Volontaires

Pour l'année 2025, nous disposons d'une information fiable et quantifiable concernant le bénévolat au sein de l'EPE (Pôle Parentalité et MDEJ), nous avons comptabilisé **475h** ce qui représente **14 250 €**.



ECOLE DES PARENTS
ET DES EDUCATEURS

Exercice clos le
31 décembre 2025

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Montigny-lès-Metz, le 16 avril 2026

La société de Commissariat aux Comptes
SARL b2a audit et conseil

Auréliе CHOMA
Commissaire aux comptes

